INSTITUT SUPÉRIEUR DES ÉLUS

Ville numérique : la « smart city », mode d'emploi

Organisme agréé par le ministère de l'Intérieur

sessions

Formation sur 1 journée

samedi 11 octobre 2014 ou mardi 9 décembre 2014

Présentation et objectifs

« La Smart City » est une collectivité ou un territoire plus intégré et plus participatif permettant d'économiser des dépenses de fonctionnement en facilitant la coproduction du service public par les usagers et les entreprises
Il s'agit d'une solution qui rend obsolète la consommation du service public pour développer la participation et l'implication de tous les acteurs.
Le service public ne consiste plus à créer des emplois publics pour fournir un service clés en main, mais il permet l'émergence d'activités économiques.
L'évaluation de la politique publique se fera sur la base des actions concrètes qui ont été réalisés pour attirer des entrepreneurs, de la participation active et de la création d'emplois générée par ces mesures.
L'objectif de la formation est d'avoir une idée précise de ce qu'est ce nouveau concept émergent, de mettre en valeurs ses atouts et de développer des projets et de la qualité de service en freinant, voire diminuant les dépenses

Votre formateur

Florence Presson est consultante en stratégie numérique auprès de sociétés privées. Elle accompagne des chefs d'entreprises dans la conduite au changement. Elle est le lien entre l'usager et la technique. Elle conçoit des formations de vulgarisation sur des sujets techniques.
Elle est adjointe au Maire en charge du numérique, du développement durable et de la transition énergétique. Elle intervient régulièrement dans des colloques et conférences. Elle participe aux groupes de travail d'organisations nationales et locales.
Cette formation est le fruit de cette double compétence et de son expérience

INSTITUT SUPÉRIEUR DES ÉLUS

Ville numérique : la « smart city », mode d'emploi

Programme

Un entretien préalable avec le participant permettant de recueillir ses attentes et de préparer la session de formation est préconisé. Le participant qui souhaitera cet entretien laissera ses coordonnées personnelles sur la fiche d'inscription afin d'être joint directement par Florence Presson.

Matinée

Introduction de la journée et rappel des attentes du participant
Définitions du concept de « Smart City », de ses objectifs et de son périmètre
3 fondamentaux : Efficacité – Innovation – Participation
La mutualisation comme source de coopération et d'économie
La place du numérique et des technologies
Vulgarisation des domaines techniques

Pause déjeuner

Après midi

Définition du cadre d'un projet : objectifs attendus, atouts du territoire, identification des risques, pilotage et suivi

Identification des domaines et illustration avec des exemples concrets :

- Mobilité & travail
- Tourisme & vie économique
- Démocratie active
- Services administratifs

Pour chacun de ces domaines, exposés d'un exemple concret, avec la mise en évidence des impacts sur le territoire
Echange et points de vue des participants autour de ces exemples

INSTITUT SUPÉRIEUR DES ÉLUS

Organisme agréé par le ministère de l'Intérieur

conditions d'inscription

Conditions d'inscription

Pour connaître le prix de cette formation, reportez-vous à la grille tarifaire en pages suivantes.

Merci de compléter le formulaire ci-dessous, et de l'envoyer à « ISÉ » . Votre organisme recevra une facture après la prestation de formation éditée par SOLen dont l'Institut Supérieur des Élus est la marque commerciale. Association agréée, SOLen ne perçoit pas de TVA.

L'annulation du fait du participant devra intervenir dans les 14 jours calendaires avant le début du stage, à défaut les frais d'inscription resteront dus.

Lieux de formation

L'ISÉ sélectionne, pour ses stages, les hôtels et centres de conférence dans Paris intra-muros, qui répondent à ses exigences de qualité. Vous serez informé du lieu exact environ 20 jours avant le début de la formation.

Hébergement

Si vous le souhaitez l'ISÉ peut réserver pour vous un hôtel à proximité du lieu de formation. Dans ce but veuillez faire part de votre demande dès votre inscription et dans ce cas au plus tard 3 semaines avant la date de session choisie.

Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, notre équipe est à votre disposition au 02 46 47 02 18 en journée et au 06 67 96 44 47 de 17h à 20h du lundi au vendredi.

INSTITUT SUPÉRIEUR DES ÉLUS

Ville numérique : la « smart city », mode d'emploi

Remplir un bulletin d'inscription par participant

Date(s) de la formation :
Tarif HT par jour :
Total HT en fonction du nombre de jour :

Participant

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle
Nom : Prénom :
Mandat en cours :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone professionnel : Téléphone portable :
E-mail :

La collectivité

Nom de la collectivité
Service :
Adresse :
Code postal : Ville :
Nombre d'habitants

☐ Je déclare être élu
☐ Oui, je souhaite m'inscrire à la formation ci-dessus visée

Le coût de la formation intègre l'ensemble des supports de cours.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque participant, auprès de sa collectivité.

☐ Oui, je souhaite recevoir une attestation de participation en exemplaires

Date et signature du participant (obligatoire)	Responsable du responsable de la collectivité et cachet de la collectivité (obligatoire)

INSTITUT SUPÉRIEUR DES ÉLUS

Remplir et à retourner à l'adresse suivante Institut Supérieur des Élus (ISÉ), 10, rue du Delta – 75009 PARIS – Tél. 02 46 47 02 18 – Fax 01 48 78 04 20

Grille tarifaire

Tarif pour les formations dispensées à l'institut

Moins de *1000* habitants : *395 €*

de *1000 à 2000* habitants : *406 €*

de *2000 à 5000* habitants : *430 €*

de *5000 à 10000* habitants : *520 €*

de *10000 à 20000* habitants : *593 €*

de *20000 à 35000* habitants : *660 €*

de *35000 à 50000* habitants : *680 €*

Plus de *50000* habitants, organismes publics et assistants parlementaires : 690 €

Conseils généraux et régionaux : *695 €*

Tarif pour les formations personnalisées (dans vos locaux et/ou à l'institut):

Formation personnalisée (l'intervenant accompagne exclusivement l'élu),

Tarif journalier : *840 €*

Tarif pour les formations de groupe dans vos locaux :

Quelle que soit la taille de votre collectivité et le nombre de collaborateurs qui souhaitent participer à la séance de formation, l'ISE vous propose un tarif sur mesure avec l'intervenant de votre choix sur l'ensemble de notre catalogue.

Tarif journalier : *A partir de 1350 € par jour*

L'Institut Supérieur des Elus est une marque commerciale de SOLen, association agréée pour la formation des élus. SOLen ne perçoit pas de TVA